



**Conseil communal
de
Provence**

**Le Conseil communal de Provence
a tenu son assemblée le 24 septembre 2026,
les décisions suivantes ont été prises :**

- Adoption de l'autorisation générale d'aliénation d'immeubles et autorisation du droit de plaider pour la législature 2026 – 2031.
- Adoption des traitements et indemnités de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2026 – 2031.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Serge Vuillermet



La Secrétaire

Jocelyne Gaille

Affiché le 25 septembre 2026